## DEC190949DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> aout 2016

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190159DGDS du 10 janvier 2019 portant création de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), dont le directeur est M. Jean-Marc BERROIR;

# **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 

HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BERROIR, délégation de signature est donnée à M. Denis BERNARD, directeur de recherche, M. Jean-François ALLEMAND, professeur, M. Jean-Michel ISAC, ingénieur de recherche, Mme Anne MATIGNON, assistante-ingénieure et Mme Nora SADAOUI, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

# Article 3

La décision n° DEC183307DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop